

**Mémoire présenté au Comité spécial sur la
réforme électorale**

Le 15 août 2016

**Sean Casey, député de
Charlottetown
et
Wayne Easter, député de
Malpeque**

Île-du-Prince-Édouard

Avant-propos

La Chambre des communes a chargé le Comité spécial sur la réforme électorale de mener une étude sur d'autres modèles de scrutin dans l'espoir de raviver la démocratie canadienne.

Certains électeurs déplorent depuis toujours que le système majoritaire uninominal à un tour, en vigueur au Canada, a tendance à gonfler les majorités à la Chambre des communes et à encourager les votes stratégiques et le fractionnement du vote. Bref, le système majoritaire uninominal à un tour ne permet pas à un grand nombre d'électeurs de voter selon leurs convictions.

Lors de la dernière élection, en 2015, le premier ministre s'est engagé à ce que l'élection soit la dernière menée selon le système majoritaire uninominal à un tour. Le Comité spécial doit formuler une recommandation sur un autre modèle de scrutin.

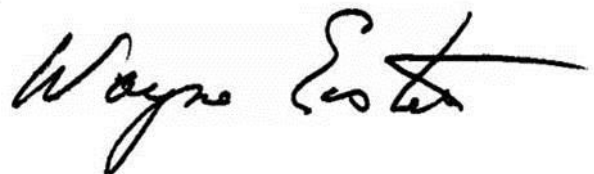
En tant que députés, nous avons le devoir de consulter les électeurs et de nous assurer que leurs voix sont entendues à Ottawa. Le 12 juillet 2016, nous avons eu le plaisir de tenir une assemblée publique pour recueillir des commentaires et répondre aux questions avant que le Comité entame son ambitieuse étude.

Le présent rapport rend compte du déroulement de cette assemblée publique et des commentaires que nous avons entendus. L'assemblée a réuni plus de 70 personnes, dont un grand nombre étaient fortement en faveur d'une réforme du système électoral.

Nous espérons sincèrement que le Comité tiendra compte des commentaires qui figurent dans le présent rapport au cours de son examen d'autres modes de scrutin et au moment de formuler à la Chambre des communes une recommandation sur un mode en particulier.



Sean Casey
Député de Charlottetown



Wayne Easter
Député de Malpeque

Assemblée publique sur la réforme électorale

Date : 12 juillet 2016

Lieu : Collège Holland

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Organisée par : Sean Casey, député de Charlottetown, et Wayne Easter, député de Malpeque

Modératrice : Katie Morello

Preneuse de notes : Emily MacDonald

Experts invités : Mark Holland, secrétaire parlementaire du ministre des Institutions démocratiques

Jeff Collins, chargé de cours, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Anna Keenan, organisatrice communautaire et militante

INTRODUCTION—SEAN CASEY

Sean remercie aux participants d'être présents à l'assemblée publique et remercie les membres du groupe spécial de faire part de leurs réflexions sur le sujet. Il mentionne que l'électorat de l'Île-du-Prince-Édouard est bien informé sur la question de la réforme électorale, d'autant plus qu'une telle réforme est en cours dans la province.

Il donne un aperçu du déroulement du processus de consultation. De nombreuses assemblées publiques comme celle-ci seront tenues partout au Canada.

Lors de la dernière élection, Justin Trudeau a déclaré que l'élection de 2015 serait la dernière élection canadienne employant le système majoritaire uninominal à un tour. Le gouvernement est déterminé à remplir cette promesse électorale.

Les observations faites lors de cette assemblée publique seront transmises au Comité spécial sur la réforme électorale, conformément à son appel de mémoires.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU GROUPE SPÉCIAL

Jeff Collins

Jeff Collins donne un aperçu historique de la réforme électorale au Canada. Il explique qu'au début de l'histoire canadienne, les élections provinciales dans l'Ouest canadien se déroulaient selon le mode de scrutin préférentiel dans les zones rurales et selon le mode de scrutin à vote unique transférable dans les villes. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve utilisaient le mode de scrutin binominal, avant d'adopter le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. L'Île-du-Prince-Édouard a utilisé ce mode de scrutin pour élire deux membres dans chaque district jusqu'en 1996.

M. Collins décrit le renforcement du dialogue et l'appel à réformer le système électoral qui a été lancé dans les années 1990 et 2000. Il explique que cet appel a été lancé en réaction aux résultats électoraux disproportionnés partout au pays, à la prolifération des partis

politiques, à la baisse du taux de participation et aux inquiétudes face à un « déficit démocratique ».

En 2004, la Commission du droit du Canada a prôné l'instauration d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM). Peu de temps après, l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied une Commission sur la réforme électorale, qui a recommandé l'adoption d'un système de RPM. Cette recommandation a été soumise à un référendum, mais a été rejetée par 65 % des voix. Le taux de participation au référendum n'était que de 33 %. Le rejet de la recommandation s'explique par un certain nombre de facteurs, dont la majorité qualifiée qui était requise pour son adoption, le manque de sensibilisation du public et le nombre limité de bureaux de vote. M. Collins fait remarquer que ces mêmes facteurs expliquent le rejet de recommandations semblables lors de référendums dans d'autres provinces.

En 2005, la Colombie-Britannique a tenu un référendum sur l'adoption d'un mode de scrutin à vote unique transférable à l'issue de consultations publiques menées par la Citizens' Assembly on Electoral Reform. Le taux de participation au référendum était de 58 %, et la proposition a été rejetée puisqu'une majorité qualifiée était nécessaire.

En 2007, l'Ontario a également lancé un référendum sur l'adoption d'un système de RPM. Le taux de participation était de 53 %, et la proposition a été rejetée.

Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont entrepris des processus et des études de réforme électorale, qui ont abouti à des recommandations prônant la tenue d'un référendum, qui n'ont toutefois pas eu lieu en raison de changements de gouvernement.

M. Collins fait remarquer que tous les partis politiques cherchent à défendre leurs propres intérêts, mais qu'il ne s'agit pas forcément d'une mauvaise chose. Bien que toutes les provinces aient jusqu'ici utilisé ou préconisé des référendums, il voit d'un bon œil la décision du gouvernement de ne pas tenir un référendum. Il ajoute que, selon Élections Canada, le coût d'un référendum serait de 300 millions de dollars. Il explique que différents changements peuvent être apportés au système électoral, mais que les Canadiens n'appuieront que les changements qu'ils considéreront comme légitimes. Il mentionne que la plupart des Canadiens appuient la tenue d'un référendum. Il ajoute que les Canadiens éprouveraient du scepticisme à l'égard d'un processus de réforme et des recommandations proposées si les autres partis politiques n'y apportent pas leur soutien. Il mentionne que les Canadiens se posent des questions plus générales sur la façon d'éliminer les inégalités dans la représentation et dans la société et sur le pouvoir que détient le premier ministre dans notre système.

Anna Keenan

Anna Keenan se dit encouragée par le fait que le gouvernement libéral s'est engagé, au cours de la dernière campagne électorale, à réformer le système électoral, ainsi que par les mesures qu'il a prises pour créer un comité législatif. Elle salue également la décision du gouvernement de définir la composition du comité en fonction de la proportion des votes obtenus par chaque parti, au lieu de créer un comité composé majoritairement de membres du Parti libéral, ce qui aurait été dans l'intérêt du Parti.

Elle fait part de sa passion pour la réforme électorale. Comme elle parcourt la planète pour plaider la cause des changements climatiques auprès de divers organismes, elle s'est familiarisée avec différents systèmes électoraux. Elle est en faveur d'un système de représentation proportionnelle (RP).

Elle explique qu'il y a deux grandes « familles » de systèmes électoraux : les systèmes électoraux à scrutin majoritaire et les systèmes de représentation proportionnelle.

Elle explique le fonctionnement du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et du mode de scrutin préférentiel. Elle estime que les systèmes électoraux à scrutin majoritaire sont conçus pour créer des gagnants et des perdants et une culture d'opposition. À son avis, ces systèmes n'encouragent pas la collaboration. En revanche, le modèle de représentation proportionnelle ne fait que des gagnants, puisque toutes les voix sont représentées dans les assemblées législatives. Elle mentionne que beaucoup de gens ne sont pas en faveur de ce modèle, parce qu'ils estiment qu'il est plus complexe, prend des formes très diverses et entraînerait des changements importants.

Elle passe en revue la répartition actuelle des sièges et la répartition des sièges selon le modèle de représentation proportionnelle. Elle explique qu'il y aurait probablement davantage de gouvernements minoritaires, mais que les gouvernements minoritaires sont chose courante partout dans le monde et que les partis politiques apprennent à collaborer sur des mesures ou des lois en particulier.

Elle souligne que tous les types de modèles de représentation proportionnelle, que ce soit le système de RPM, de vote unique transférable ou de représentation proportionnelle binominale, favorisent l'équité des voix, la constitution d'assemblées législatives solides, la représentation des femmes, la participation des électeurs et la politique collaborative. Elle recommande que, avant de procéder à l'évaluation des différentes possibilités de système, les Canadiens et le Comité déterminent les caractéristiques qui sont les plus importantes à leurs yeux, à savoir le degré de contrôle dont disposent les électeurs par opposition aux parties, la représentation géographique et la responsabilisation.

M^{me} Keenan partage la réticence du gouvernement par rapport à la tenue d'un référendum, soulignant que même si certains effectuent de nombreuses recherches sur la question, bien d'autres estiment avoir mieux à faire. Par conséquent, des gens pourraient ne pas voter parce qu'ils n'ont pas d'opinion sur la question. Elle croit que les travaux du comité seront fructueux. Les référendums ne sont pas nécessairement le moyen le plus efficace et économique de procéder.

Mark Holland

Mark Holland discute du processus de consultation. Il dit que cette assemblée publique n'est qu'un volet des consultations et qu'il tiendra d'autres réunions partout dans le pays. Il y aura beaucoup d'occasions pour les gens de donner leur avis sur la question très importante de la modernisation du système électoral.

Il explique que le Comité spécial sur la réforme électorale ne cherche pas à promouvoir un mode de scrutin en particulier. Il espère obtenir un consensus sur la meilleure solution pour le Canada. Il mentionne que le processus de consultation vient tout juste de commencer.

Il explique les cinq principes qui guideront les travaux du comité, en fonction de la motion adoptée par la Chambre des communes. Il veut que les Canadiens, plus particulièrement les Prince-Édouardiens, se prononcent sur les valeurs que devrait incarner le système électoral plutôt que sur les aspects techniques du système éventuel.

Il signale que le Comité spécial sur la réforme électorale est l'un des seuls comités législatifs qui

n'est pas composé principalement de députés du parti au pouvoir. Les membres du comité devront donc apprendre à collaborer. Il espère que le comité parviendra à un consensus et concentrera ses efforts sur l'amélioration du système électoral, dans l'intérêt du pays. Le Comité écoutera d'abord l'avis des spécialistes, avant de parcourir lui-même le Canada pour mener ses consultations. Il se dotera d'un portail Web pour favoriser la participation et la mobilisation des citoyens. Le comité publiera ensuite un rapport qui, il l'espère, proposera une solution typiquement canadienne qui s'inspire de systèmes existants. Le but est de présenter un projet de loi au printemps 2017. En raison de l'énorme diversité d'opinions, le processus devra s'appuyer sur un haut niveau d'engagement.

Outre ce processus, le gouvernement examine des changements globaux, par exemple la façon de voter (le vote en ligne et la tabulation électronique), l'abrogation de certaines dispositions de la *Loi sur l'intégrité des élections* adoptées par le gouvernement précédent, les dépenses électorales engagées en dehors de la période électorale.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Kip Holloway pose une question concernant le faible taux de participation des jeunes. Il signale que leur taux de participation a diminué progressivement depuis 1950. Il se demande comment les différents systèmes aideront à inciter les jeunes à voter et mentionne qu'un changement de système sera inutile si le taux de participation des jeunes demeure inchangé.

RÉPONSES :

- Mark Holland convient que la désaffection des jeunes à l'égard des élections est très inquiétante. Il estime que si on arrive à intéresser les jeunes au processus politique, ils seront plus susceptibles de voter. Cette désaffection s'explique aussi par l'absence de lien clair entre un vote et les résultats. Il dit que le problème n'est pas le manque d'intérêt des jeunes pour la politique, mais leur perception que voter ne change rien. Il mentionne qu'il faut faire davantage appel à la technologie.
- Anna Keenan est d'accord avec Mark. Elle ajoute que la question touche le besoin pour les électeurs de sentir que leur vote n'est pas perdu. Elle souligne la possibilité de rendre le vote obligatoire au Canada, comme en Australie.
- Jeff Collins fait remarquer qu'il y a eu une baisse très progressive de la participation électorale des jeunes. Il dit que les jeunes concentrent leur attention aux études et au travail. Il suggère qu'on baisse l'âge du droit de vote à 16 ans.

Robert MacMillan soulève un certain nombre de préoccupations concernant le processus et la décision d'entreprendre une réforme électorale. Il s'inquiète qu'on s'empresse de changer 150 ans d'histoire, dans le seul but de peaufiner le système. Il s'interroge sur le caractère constitutionnel de la modification des circonscriptions. Il dit que le gouvernement semble se précipiter pour remplir une promesse électorale et qu'il doute qu'un changement fasse une différence. Il se demande également s'il convient d'apporter un changement, compte tenu de la diversité des régions et des cultures au Canada.

RÉPONSES

- Mark Holland fait remarquer que la Chambre des communes a commencé à examiner la question de la réforme électorale en 1913 et qu'elle a réexaminé cette question à plusieurs reprises par la suite. Il fait remarquer que le Canada est un des seuls pays au monde qui utilisent le système uninominal majoritaire à un tour. Il rassure M. MacMillan que tout changement apporté aura fait ses preuves dans d'autres pays. Le changement

envisagé n'est pas radical et ne vise qu'à apporter une amélioration. Le comité a besoin de trouver un consensus, donc ce n'est pas un changement qui sera apporté unilatéralement par le Parti libéral. Il ajoute que le processus laisse suffisamment de temps pour examiner en profondeur la question de réforme et qu'aucun changement ne sera apporté sans l'appui des Canadiens.

- Jeff Collins convient que redéfinir les circonscriptions électorales sera un défi. Il mentionne qu'Élections Canada a pris des années pour réaliser le dernier découpage des circonscriptions. Il ajoute que des sièges dans certaines circonscriptions sont garantis en vertu de la Constitution.
- Anna Keenan n'est pas d'accord qu'il faut éviter de précipiter le processus. Elle fait remarquer qu'il est plus important d'aller de l'avant. Nous ne pouvons pas attendre d'avoir un système parfait. Elle répète que le gouvernement a choisi un excellent processus pour discuter de ce dossier difficile.

Un participant non identifié s'interroge sur l'absence de mesures pour sensibiliser et informer le public sur ce dossier. Il dit qu'il n'y a pas, par exemple, de vidéos ou d'annonces à la télévision sur la réforme électorale. Il est déçu du manque d'information et croit que beaucoup de personnes ne comprennent pas les enjeux ou les choix qui se présentent.

RÉPONSE

- Mark Holland explique que le processus n'en est qu'à ses débuts et que davantage de renseignements et de publicités sur la réforme seront diffusés à partir de l'automne, par exemple sur les ondes de CBC et de CTV. Il dit que le dossier attirera plus d'attention lorsque viendra le temps de prendre une décision. Ils travailleront avec des tiers sans lien de dépendance avec le gouvernement et le Parti libéral pour présenter l'information.

Leo Cheverie mentionne certains événements dans l'histoire de la réforme électorale, notamment le soutien exprimé par Pierre Trudeau pour la réforme. Il dit que le processus suivi par la Commission du droit est très bon. Il précise que la réforme est un dossier très important. Le Canada est l'un des seuls pays qui utilisent le système uninominal majoritaire à un tour. Il fait remarquer que la représentation géographique est importante, mais qu'il est tout aussi important que chaque vote ait de la valeur. Il dit que ce processus pourrait donner des résultats très positifs et qu'il est heureux qu'on s'intéresse à la réforme.

RÉPONSE

- Mark Holland fait remarquer que la représentation géographique est un principe fondateur très important parce qu'elle assure une défense des intérêts, qui est valable pour tous les partis politiques.

Josh Underhay soulève une préoccupation concernant le classement des parties selon un modèle de vote unique transférable ou de vote préférentiel. Il dit que le Parti libéral semble être le deuxième choix de tout le monde et met en garde contre l'adoption d'un modèle qui aboutirait à un gouvernement perpétuellement constitué d'un seul parti.

RÉPONSES

- Jeff Collins dit que nous ne pouvons pas supposer quel sera le parti de deuxième choix, car on supposerait ainsi que les partis politiques n'évolueront pas. Il mentionne qu'il pourrait encore y avoir un vote stratégique.
- Mark Holland explique qu'il est difficile d'examiner rétroactivement le scrutin et d'appliquer les résultats de façon prospective. Il répète que le but est de chercher une

solution qui permettra d'améliorer globalement le système.

Un participant non identifié indique que, avec un modèle proportionnel, la Chambre des communes pourrait utiliser un mode de scrutin préférentiel et les députés pourraient voter librement.

Dawn Wilson de la Coalition for Women in Government signale que 26 % des députés sont des femmes, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport au dernier Parlement. À ce rythme, il faudra attendre 90 ans avant d'atteindre la parité. Elle dit qu'elle est très heureuse de voir que le Comité s'est donné pour principe de mettre fin à la sous-représentation. Elle dit que l'équité et l'égalité des sexes sont des valeurs importantes à intégrer dans tout nouveau système. Elle se demande comment le Comité évaluera les modèles de scrutin en fonction de leur efficacité à améliorer la représentation des groupes sous-représentés.

RÉPONSES

- Jeff Collins fait remarquer qu'il y a d'autres mesures à envisager à l'extérieur de la réforme électorale. Par exemple, les auteurs de l'étude au New Brunswick ont recommandé d'octroyer des subventions plus élevées aux partis politiques dans lesquels les femmes sont bien représentées. Il dit qu'il serait peut-être utile d'examiner ce rapport.
- Mark Holland mentionne que les choses s'améliorent, les femmes étant maintenant équitablement représentées au Cabinet, mais convient qu'il reste encore beaucoup à faire. Il ajoute que le système électoral ne peut pas régler à lui seul le problème, mais qu'un changement dans le système pourrait aider à apporter des améliorations. Il dit que la sous-représentation est un problème fondamental dans les démocraties.

Peter Bevan Baker fait remarquer que l'Île-du-Prince-Édouard pourrait être un chef de file dans ce domaine s'il adoptait une réforme avant la conclusion du processus fédéral. Il demande à M. Holland s'il donnerait ce soir son appui à un système à représentation proportionnelle. Il mentionne que M. Holland avait été nommé le député le plus efficace de l'opposition et se demande comment on peut être efficace dans un tel rôle.

RÉPONSE

- Mark Holland fait savoir qu'il ne souscrira pas à un modèle particulier à ce stade.
- Il ajoute que les députés de l'opposition peuvent faire une différence, même dans le système actuel avec un gouvernement majoritaire. Il explique que les députés de l'opposition peuvent infléchir les débats en faisant valoir leurs programmes et en attirant l'attention et le soutien du public à l'égard de différents dossiers.

Sean Curley fait remarquer que la plupart des systèmes entraîneraient une hausse importante du nombre de députés ou le besoin de créer un grand bassin national de députés. Il dit qu'il faudrait peut-être avoir 100 députés supplémentaires ou plus. Il donne l'exemple des territoires qui ne comptent actuellement qu'un seul député.

RÉPONSES

- Jeff Collins explique qu'il existe des moyens d'éviter d'augmenter sensiblement le nombre de députés, mais qu'il sera peut-être nécessaire d'en ajouter dans les territoires.
- Mark Holland mentionne qu'il n'y a aucune volonté d'ajouter 100 députés. Il dit qu'il y a beaucoup de façons d'éviter de faire cela.

MOT DE LA FIN — WAYNE EASTER

Wayne Easter remercie tous les membres du groupe spécial et tous les participants pour leur présence. Il mentionne que la réforme électorale est une entreprise énorme, mais qu'il nous faut affronter le défi. Il dit que le but est de faire en sorte que les gens puissent avoir le sentiment qu'ils font partie du système et que leur vote compte. Il mentionne que ce n'est pas le seul changement qu'il faut apporter et que d'autres changements plus vastes sont nécessaires pour améliorer notre système global, y compris le système de comités dans la Chambre des communes.

M. Easter mentionne que le premier ministre est très déterminé à donner aux Canadiens l'occasion de s'exprimer sur le changement. Le Comité montre la voie en exigeant la collaboration des autres partis politiques et en faisant des efforts pour écouter ce que les Canadiens disent.